

**Le collectif de réflexion citoyenne  
sur le photovoltaïque du Causse Comtal.**

[touroulisducaussecomtal@protonmail.com](mailto:touroulisducaussecomtal@protonmail.com)

<https://ccaves.org/blog/>

le 10 mai 2021

A l'attention de l'indivision Causse.

Madame, Monsieur

Nous sommes un collectif de nombreux citoyens du Vallon et du Causse Comtal alertant sur les conséquences des trois projets de panneaux photovoltaïques portés par trois grands groupes industriels sur des terrains dont certains vous appartiennent.

Madame votre Mère nous laisse le souvenir d'une personnalité respectée, ayant défendue ardemment et avec conviction le patrimoine du Causse Comtal et par ailleurs attentive à l'exploitation agricoles de ses terres. Le projet suggéré par JPEE se situe aux antipodes de l'état d'esprit qui était celui de Madame Causse et le nôtre aujourd'hui.

Notez aussi que notre action bénéficie d'un très large écho médiatique : Une de Centre Presse, de La Dépêche, France 3, et nombre de rédaction nationales s'intéressent à nos actions, des articles devraient prochainement être publiés. Ajoutons que plusieurs milliers de prospectus explicatifs sont régulièrement distribués au sein desquels nous continuerons de citer nommément les acteurs qui contribuent à la dégradation du Causse via ces projets, dont vous faites visiblement parti, ainsi que les autres propriétaires.

Veillez intégrer pour exemples notre communiqué de presse et la campagne de tractage dans toutes les boîtes à lettres contre un propriétaire et éleveur, Jérôme Dallo, qui porte le projet AKUO.

Vous trouverez ci après des exemples de cette campagne :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Communique-Dallo-avril-2021.pdf>

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/reponse-a-Dallo-rodelle-1-2.pdf>

Idem, Monsieur le Maire de Salles-la Source a fait les frais de son positionnement quant à ces projets, et aurait été choqué par nos tracts dénommés "La traversée du désert du maire de Salles la Source".

L'écho que nous avons obtenu est aussi grand dans la sphère politique.

Récemment **Mme la Député Anne Blanc** vient de signifier son refus auprès de Mme la préfète.

Dans son courrier du 24 mars 2021, Mme la Député demande à Mme la Préfète du Département de l'Aveyron de s'opposer au projet AKUO : « *je tiens par la présente à exprimer mon opposition (...) dans la droite ligne du positionnement national en défaveur des installation de ce type, qui plus est sur un territoire remarquable tel que le Causse Comtal (...) la ministre de la transition écologique partage l'importance de développer les projets photovoltaïque en priorité sur les bâtiments et terrains dégradés (...) se fasse en bonne cohérence avec les autres enjeux du gouvernement en matière de lutte contre l'artificialisation des sols* » <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/21157-V.Michel-Moreaux-projet-photovoltaïque-Causse-Comtal.pdf>

**Monsieur le Député Mazars** s'oppose aussi à de tels projets.

En Aveyron, en lien et en réaction à ces projets, **La Chambre d'Agriculture** vient de voter le 15 mars 2021 une motion de défense du foncier agricole et affirme que: « (...) **le développement de projets photovoltaïques au sol va condamner la vocation agricole de surfaces** ».

En octobre 2020 le Rapport de la **Mission Inter-Services Aménagement et Paysage (MISAP) de l'Aveyron, et dépendant de la Préfecture** -que nous allons prochainement rencontrer, démontre l'opposition au projet AKUO (un des trois projet) des élu.es et instances départementales tels que la DDT et le Bureau Centre-Ouest Aveyron du SCOT :

*« Sur le volet biodiversité, le site envisagé se trouve dans un réservoir de biodiversité (ZNIEFF-Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) identifié par le SCOT Centre-Ouest Aveyron ce qui doit conduire à éviter cet espace. Dans le département de l'Aveyron, le type de pelouse concernée par le projet ne se trouve que sur le Causse Comtal et sur la commune de la Rouquette. Le site abrite également le Sénéçon de Rodez, plante endémique et protégée au niveau national.*

*Les inventaires de l'avifaune attestent de la présence de plusieurs espèces patrimoniales protégées : Pie-grièche à tête rousse, Pie grièche écorcheur, Vautour fauve, Vautour moine, Fauvette Orphée, Oedicnème criard, Torcol fourmilier, Circaète Jean-Le-Blanc. Le site est également concerné par 4 plans nationaux d'action. Globalement, les niveaux d'enjeu définis dans l'étude sont sous-évalués. (...)*

**Au regard des orientations et prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) le bureau du Centre Ouest Aveyron donne un avis défavorable (...)**

*Conclusion : les éléments apportés par le porteur de projet ne démontrent pas suffisamment l'intérêt agricole du projet présenté. L'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol n'est pas opportune sur ce site très riche en biodiversité mais très fragile et qui subit déjà de nombreuses pressions anthropiques (...) Au regard des différents avis émis plus haut et des multiples remarques sur différentes thématiques, l'opportunité de la poursuite du projet se pose ».*

De même, **la Présidence de la Région Occitanie**, que nous avons saisie, a elle aussi dénoncée ces projets en décembre 2020 :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/question-orale-photovoltaïque-region-occitanie.pdf>

Voici la réponse de Mr Labarthe, 2ème vice-président de la Région Occitanie

« (...) On ne peut pas dire que l'on ne partage pas la position, les terres agricoles elles sont rares et elles méritent d'être préservées. Le développement tel qu'il vient d'être cité peut parfois paraître comme un fléau (la stratégie de la Région qui reprend la trajectoire Région à énergie positive) montre très bien (...) que l'on ne doit pas le faire au détriment des zones agricoles ou des zones où la biodiversité est présente comme celles que vous avez citées (...). Au contraire on a privilégié des espaces en toitures, des espaces artificialisés, les milieux dégradés comme parfois les friches ou les décharges (...) nous avons aussi encouragé le développement à travers des parcs citoyens (...) mais effectivement l'on ne peut que regretter que certains gros développeurs puissent s'affranchir d'un certain nombre de sujet que nous portons ici (...) et avons du mal à lutter sur ce phénomène là (...) » ([https://www.laregion.fr/Suivez-en-direct-l-assemblee-pleniere-du-17-decembre?var\\_mode=calcul](https://www.laregion.fr/Suivez-en-direct-l-assemblee-pleniere-du-17-decembre?var_mode=calcul))

Fait inédit dans le département, et qui devrait retenir votre attention, **22 associations, syndicats aveyronnais et régionaux** tels France Nature Environnement, Ligue de Protection des Oiseaux, Sites et Monuments Occitanie, ASPAA (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais ) nous soutiennent publiquement :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Communique-photovolt-collectif-final-23-octobre-2020-1.pdf>

Ces 22 associations et syndicats départementaux et régionaux, dénoncent la mise en péril du patrimoine des trois communes de France, Salles-la-Source, Rodelle, et Muret-le-Château qui sont parmi les plus riches en dolmens et mégalithes. En effet près de 200 hectares de panneaux photovoltaïques sont prévus sur des terres agricoles et naturelle du Causse Comtal.

Notons que le groupe JP Energie appartient à la famille Nass propose ses conseils en défiscalisation (cf. leur site) - c'est donc tout à l'honneur de votre famille de trouver de tels alliés. Leur sont donc opposés :

- \*La Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron,
- \*Sites et Monuments (délégation Régionale d'Occitanie et Représentation de Rodez)
- \*ASPAA- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais
- \*France Nature Environnement Midi-Pyrénées,
- \*Le Comité Causse Comtal, association agréée protection de l'environnement,
- \*La Fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses, association agréée protection de l'environnement,
- \*La Confédération Paysanne de l'Aveyron,
- \*L'APABA (Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron)
- \*Avenir Causse Comtal, membre de CO-27-XII-Environnement,
- \*Collectif CO-27-XII Environnement,
- \*Solidaires 12,
- \*Canopée,
- \*Biodiva,
- \*Les Jeudis en Questions,
- \*Les Ateliers du Geste,
- \*Ranimons la cascade !
- \*Nature et Progrès Aveyron,

- \*Collectif du Vallon d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels,
- \*MAN Aveyron (Mouvement pour une Alternative Non-violente),
- \*Université Rurale du sud Aveyron ,
- \*Association Plateau survolté,
- \*Le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal

Aussi de nombreux habitant.e.s du Causse Comtal qui sont attachés à la valeur de leur territoire et du Canton s'emparent de la défense de ce projet tel un second nouveau collectif dénommé "Les amoureux et défenseurs du Causse Comtal" qui vient de se créer.

Notre action s'inscrit en plein dans les préconisations de l'ADEME, et aussi dans le cadre de la "**Charte paysagère Dourdou Causse et Rougier**" qui engage tous les élu.es du Territoire, dont voici quelques extraits :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Synthese-Charte-paysagere-Dourdou-causse-et-rougierodt.pdf>

La Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier intime aux élu.es d' « être prêt à arbitrer et à pouvoir choisir de préserver l'environnement » (p.82). Cette Charte indique la nécessité de préserver la pérennité et la qualité du paysage du Causse Comtal, surtout le long de la D27 qui est une antique route : « La RD 27 de Curlande, Bezannes à Marcillac Vallon, qui suit un antique parcours entre dolmens, tumuli, monuments médiévaux et paysage caractéristique de Causse. Objectifs. Conserver la qualité paysagère le long de ces itinéraires en menant une réflexion et une action concertée intercommunale : covisibilité proche ou lointaine (p.63)

(...) L'objectif est de conserver l'aspect panoramique de ces points de vue et de ces voies qui sont des fenêtres ouvertes sur le paysage identitaire du territoire. (p.65) (...) Préserver et valoriser le patrimoine archéologique. Le territoire (...) recèle un très grand nombre de dolmens, tumuli et sites préhistoriques. Les communes de Rodelle et Salles-la-Source sont les deux communes de France qui ont le plus de mégalithes sur leur territoire. Ce patrimoine est menacé par l'abandon et par la mécanisation de l'agriculture. Il a diminué de moitié sur la commune de Salles-la-Source en moins d'un siècle. Objectifs. Il s'agit de préserver tout le patrimoine archéologique du territoire. La commune de Salles la Source a rappelé par un courrier à tous les propriétaires les termes de la loi, à savoir qu'il est interdit de démolir ou de transformer un site mégalithique ».

Notre second prospectus très détaillé est disponible ici :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/second-tract-photovolotaique-causse-comtal-version-2302021-1.pdf>

Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables et nous nous basons sur les préconisations du Rapport de 2019 de l'ADEME. Nous considérons la démarche des trois industriels développant ces projets comme étant du greenwashing, compte tenu de tous les arguments précités. Ces énergies renouvelables doivent être développés différemment, aussi pour ne pas trouver d'échos négatifs et contre productifs auprès des concitoyens. Citons par exemple le projet citoyen Enercoa de Villefranche-de-Rouergue : <https://www.enercoa.fr/>

Dans son rapport de 2018, l'ADEME préconise de n'installer du photovoltaïque que sur des sites déclassés : « Les modèles en toiture doivent être privilégiés, pour éviter d'occuper des sols agricoles et de nuire à l'image de cette énergie renouvelable (...) L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a identifié près de 18.000 sites « propices à l'installation d'une centrale photovoltaïque » qui pourraient générer plus de 50 gigawatts, soit bien plus que l'objectif fixé par l'État. Il s'agit essentiellement de « zones délaissées » comme les anciens dépôts d'hydrocarbures, garages, carrières ou encore d'anciens sites de stockage de déchets » <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/larmee-donne-un-gros-coup-de-pouce-au-solaire-1123101> et <https://www.ademe.fr/evaluation-gisement-relatif-zones-delaissées-artificialisées-propices-a-limplantation-centrales-photovoltaïques>

Pour un projet similaire sur le Larzac, et sur une zone pédologique et de biodiversité très proche, le conseil Scientifique de l'Unesco a refusé l'implantation d'un parc, précisant : « *que, au titre de la transition énergétique pour la croissance verte, la réduction des gaz à effets de serre est indispensable mais celle-ci doit d'abord passer par une maîtrise, voire une réduction, de la consommation énergétique (...) les installations photovoltaïques industrielles au sol ne devraient être envisagées que dans les zones déjà artificialisées sans valeur patrimoniale archéologique ou écologique* » (Motion du 21 et 22 mars 2019).

Face à une telle mobilisation pour s'opposer au projet de JPEE dont nous souhaitons vous informer, nous vous proposons de vous rencontrer afin de vous éclairer davantage quant aux enjeux négatifs pour le territoire de cette affaire, aux actions juridiques et médiatiques susceptibles d'en découler.

Veillez Mesdames et Messieurs agréer notre volonté irrémédiable de ne point laisser apparaître ce projet.

**Le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal.**

[tourolisducaussecomtal@protonmail.com](mailto:tourolisducaussecomtal@protonmail.com)

<https://ccaves.org/blog/collectif-de-reflexion-citoyenne-sur-le-photovoltaïque-du-causse-comtal/>

<https://ccaves.org/blog/>